



## Recevoir un bien en donation et le vendre

Par **Marie Line**, le **22/02/2017** à **11:04**

Bonjour,

En l'An 2000,j'ai reçu une donation partage(une maison de vacances) de mes parents avec réserve d'usufruit .

Ma mère étant décédée récemment,mon pere il y a quelques années,la succession est en train de se faire.

Cette maison à donc été estimée par des agences au prix de 90.000 euros.

Si je la garde pas de soucis,je rends la part pour mes 3 soeurs.

J'aimerais savoir si au cas ou je la garde et la vend dans quelques mois,devrais-je rendre encore une partie a mes soeurs,dans le cas ou elle se vendrait plus chere?ou si je fais des travaux avant de la vendre?

Merci de vos réponses